N° 40. SAMEDI. 18 MAI 1833.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, [illegible] respondances, Annonces, [illegible] à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

BUITEN GEWOON TE ZEGELEN

ANGLETERRE. — *Londres*, 11 *mai*.

Le duc d'Orléans a eu déjà plusieurs entrevues avec lord Palmerston, et à Londres aussi bien qu'à Paris, la question d'Orient a été vivement agitée et débattue dans tous les sens.

Au moment d'en venir aux mesures énergiques le gouvernement anglais paraît reculer devant une résolution qui pourrait un tant soit peu contrarier les vues de l'autocrate dans la politique qu'il a adoptée dans la question du Levant. Cependant par suite de l'entrevue qui a eu lieu entre le duc d'Orléans et lord Palmerston, le conseil a été convoqué au Foreign-office.

On a long-tems discuté; les ministres n'ont pas été unanimes dans leur résolution. Lord Palmerston a vivement appuyé sur l'importance que Méhémet-Ali acquerrait dans l'empire ottoman, si toutefois il parvenait à sortir triomphant des différends qui se sont élevés entre lui et le sultan.

— Dans la Chambre des communes, séance d'hier, M. l'alderman Thompson a appelé l'attention de la chambre sur la politique extérieure, relativement à la Hollande et la Belgique, et particulièrement à l'embargo sur les navires hollandais. Il s'est plaint du tort que l'embargo avait fait au commerce de la Grande-Bretagne, et a prétendu que notre pays en souffrait plus que la Hollande même.

Le nombre de vaisseaux anglais qui ne sont pas employés par suite des mesures adoptées envers la Hollande et le Portugal, monte en ce moment à 2000 et leurs tonnages à 22,000. Le commerce de Londres en souffre particulièrement. C'est une erreur de croire que les Hollandais en ont beaucoup à souffrir; en transbordant les cargaisons de leurs navires sur des bâtimens neutres, ils font en ce moment un commerce très-avantageux avec l'Angleterre, et économisent 10 p. c. sur le fret qui était de 30 p. c. D'un autre côté, l'état d'hostilité où nous sommes avec la Hollande est cause que les négocians anglais paient le fret le double de ce que le paient les étrangers. L'embargo ayant été appliqué à des vaisseaux venant des Indes, il en sera de même pour notre commerce avec les pays éloignés.

Il a finit par faire une motion tendant à ce qu'on dressât un état de tous les vaisseaux détenus depuis que l'ordre du cabinet avait été donné.

Lord Palmerston a dit que le gouvernement n'avait d'autre parti à prendre que le recours aux mesures coërcitives, depuis la réponse évasive du roi de Hollande; et que l'embargo sur les navires hollandais était bien moins contraire au commerce qu'un état d'hostilité directe. Relativement aux assurances, il a dit que tout affrètement par des sujets anglais contre les captures faites par le roi d'Angleterre était illégal.

MM. Young, Lyall, Baring, sir Robert Peel, Hodgson, Pollock et sir Robert Inglis ont condamné la politique suivie à l'égard de la Hollande; le solliciteur-général, lord John Russel, D. Lushington et lord Altrop ont défendu la conduite du gouvernement.

M. Hume a fait ensuite une motion pour le rappel des ambassadeurs et secrétaires d'ambassades nommés pour Constantinople, depuis le mois de janvier 1827. Il s'est plaint de ce que, malgré les grandes sommes d'argent dépensées en ambassades, il n'y ait pas eu d'ambassadeur anglais à Constantinople pendant les négociations importantes qui viennent d'y avoir lieu. Lord Palmerston a répondu que l'absence de lord Ponsonby de la capitale de la Turquie, devait être attribuée à des accidens arrivés sur sa route, mais qu'il y avait eu toujours un secrétaire d'ambassade anglais à Constantinople, qui avait veillé avec zèle aux intérêts de son pays.

Le noble lord a dit qu'il ne s'opposait pas au rappel, mais après quelques observations d'autres orateurs, la motion a été écartée.

Lord Althorp, interpelé par M. Barring a dit que vers la fin de la semaine prochaine il soumettrait à la chambre un projet sur la charte de la banque; mais qu'il ne pouvait pas en dire autant de celle de la compagnie des Indes orientales, attendu que les négociations n'étaient pas terminées et ne le seraient pas encore de sitôt.

FRANCE. — *Paris*, 13 *mai*.

On nous écrit de Bruxelles, le 11 mai :

« Il est arrivé ici hier au soir un courrier porteur de dépêches venant de Londres; M. Goblet, notre ministre des affaires étrangères, les a jugées d'une assez grande importance pour partir ce matin pour Bruges, où se trouve maintenant le roi. Il faut une réponse immédiate, car il s'agit de faire de nouvelles démarches appuyées par la présence du duc d'Orléans à Londres, et on demande de nouvelles instructions au sujet de l'Escaut, et d'un échange à opérer entre le territoire de la rive gauche et une partie du Luxembourg.

» L'ambassadeur hollandais à Londres a *positivement* déclaré qu'à partir du 1er *août* le roi Guillaume se croira en droit d'attaquer, si cela lui convient, et qu'il commencera par couper une partie des digues de l'Escaut, mesure nécessaire à la défense de ses positions militaires.

» Avant peu, je crois pouvoir vous transmettre la note par laquelle M. Dedel a fait connaître cette détermination de son cabinet. » (*Messager.*)

— On nous écrit de Bordeaux, 10 mai :

« Depuis hier, neuf heures, la ville est en émoi; vous savez déjà sans doute le motif de cette anxiété générale; on attendait, d'après des avis positifs, l'événement arrivé ce matin à trois heures et demie. Ce matin, une ordonnance expédiée à franc-étrier est arrivée chez le préfet de la Gironde, apportant la nouvelle de l'accouchement de la duchesse, que cet accouchement avait été fort heureux, et que la mère et l'enfant se portaient bien. Les autorités civiles ont été convoquées chez le préfet dès six heures du matin, et peu de tems après le cortége s'est mis en route pour Blaye.

» Au moment où je vous écris, nos autorités sont encore à la citadelle; mais nous apprenons par une personne attachée au préfet, que la duchesse a déclaré être bien Marie-Caroline, duchesse de Berry, venant d'accoucher de l'enfant placé auprès d'elle, issu de son mariage avec le seigneur Luchesi Palli, prince de la maison de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, résidant à Palerme. On a dressé procès-verbal de tous les faits. La duchesse a répondu à toutes les questions avec un calme et une assurance dont les hommes de l'art ont été étonnés. Plusieurs d'entre eux avaient déclaré au préfet, lorsqu'il ert arrivé à la citadelle, qu'il y avait peut-être danger à introduire un aussi grand nombre de personnes dans la chambre d'une femme en couches; mais la duchesse, avertie de la présence des autorités, a voulu les recevoir à l'instant même.

» La duchesse a déclaré positivement qu'elle voulait nourrir son enfant, les soins maternels devant être pour elle un adoucissement à sa captivité.

» L'état de la duchesse inspire un vif sentiment d'intérêt à toute la population bordelaise. Les carlistes, qui jusqu'au dernier moment avaient nié la grossesse, ne savent plus que penser et que dire. Ce matin il y a eu plusieurs réunions des notables de ce parti; ils ont signé une pétition pour demander au gouvernement la faveur d'aller visiter la duchesse et lui porter des consolations. »

— Le comte de Luchesi Palli fut envoyé au Brésil, il y a quelques années, en qualité de consul-général chargé d'affaires. A son retour il fut envoyé avec une mission à Madrid, qu'il fut obligé de quitter à cause du zèle extrême qu'il mettait à servir la reine. Il est probable qu'en souvenir de ce dévouement la reine d'Espagne aurait arrangé le mariage du comte de Luchesi Palli avec la duchesse de Berry.

La duchesse de Berry a demandé, dit-on, au gouvernement, à être transportée à Bilbao.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Au moment de l'accouchement de madame la duchesse de Berry, M. Deneux et les deux autres médecins alors auprès d'elle ont sur-le-champ fait appeler les autorités du château et de la ville de Blaye. La princesse a présenté elle-même à l'officier de l'état-civil l'enfant qu'elle venait de mettre au monde, et à laquelle elle

a déclaré vouloir donner les noms de Marie-Amélie. Le procès-verbal de cette déclaration a été signé du général-commandant, du sous-préfet, du maire, du président du tribunal civil, du curé et des médecins. La santé de madame la duchesse de Berry est du reste fort bonne; elle annonçait l'intention de nourrir elle-même. Le marquis Hector de Luchesi Palli, avec lequel elle a en même tems déclaré être mariée, est le second fils du vice-roi de Sicile, prince de Campo-Franco, et actuellement envoyé de Naples à la cour de La Haye, où l'on ne croit pas avoir remarqué son absence depuis plus d'un an. »

— Le *Rénovateur* publie ce matin l'extrait suivant de la *Gazette de Rome :*

« Le comte de Luchesi Palli était au nombre des personnes accompagnant LL. MM. siciliennes dans leur voyage à Paris en 1829. En se rendant de Naples à La Haye, il a fait un séjour à Massa, où se trouvait alors S. A. R. madame la duchesse de Berry, qui le chargea de plusieurs missions de confiance. Le comte de Luchesi est âgé de 27 à 28 ans; il est courageux, spirituel, instruit et très-dévoué à la maison royale de Naples, à qui toute sa famille a donné les preuves de sa fidélité les plus touchantes pendant l'usurpation de Joseph Bonoparte et de Murat.

» Il est le neveu du comte Alexandre de Luchesi Palli, ancien ambassadeur de Naples a Madrid, et le frère de la duchesse de Monteleone, femme du plus grand seigneur des Deux-Siciles. Le prince de Campo-Franco, père du comte Hector et de la duchesse de Monteleone, est grand-chancelier du royaume de Sicile, et premier ministre de la vice-royauté à Palerme. La famille des Luchesi est une des plus anciennes et des plus illustres de l'Italie, et l'on a toujours dit qu'elle tirait son origine des anciens souverains-ducs de Bénévent. »

— On lit dans le *Nouvelliste :*

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui le procès-verbal d'accouchement de madame la duchesse de Berry et l'acte de naissance de sa fille. Nous pouvons assurer que ces pieces seront insérées demain au *Moniteur*. »

— Le ministre des affaires étrangères a fait remettre aujourd'hui aux différens représentans des puissances, en commençant par les cours de Naples, de Sardaigne et d Espagne, des copies authentiques du procès-verbal dressé a Blaye le 10 mai.

— On lit dans le *Messager :*

« On annonce que le gouvernement a déjà donné l'ordre de disposer trois bâtimens de l'etat pour recevoir et escorter la duchesse de Berry, qui se rendra en Italie. »

— Le dépôt des réfugiés Polonnais de Besançon est dissous. MM. les officiers vont se diriger, partie sur le département du Calvados, partie sur les Côtes-du-Nord. Le départ de la première colonne doit avoir lieu le 10, et il paraît qu'avant quinze jours nos hôtes auront tous quitté Besançon. C'est une mesure que le gouvernement a prise en la motivant sur l'evénement du 7 avril, et sur la trop grande proximité des frontières de l'Est.

— On lit dans la *Gazette de Livourne :*

Une compagnie anglaise a proposé au pacha d'Egypte la construction d'un chemin de fer entre le Caire et Suez.

La compagnie de la navigation par la vapeur entre les grandes Indes et l'Europe fait construire, par son agent Veghorn, une espèce de caravan-sérail dans le désert entre le Grand Caire et Cosseir, et une compagnie française traite en ce moment avec le pacha pour mesurer le détroit de Suez et y creuser un canal sur lequel pourront naviguer des bâtimens de 300 tonneaux.

— On lit dans la *Gazette médicale* du 11 mai :

« La grippe a fait de rapides progrès dans la capitale. Il a suffi de quelques jours pour que le quart de la population en fût atteint. On peut dire aujourd'hui, sans exagération, que plus de 50,000 personnes dans Paris souffrent de la grippe. Cependant le nombre des malades traités pour cette affection dans les hôpitaux est loin de faire présumer cette proportion. Il convient de remarquer à cet égard que la maladie étant généralement peu grave et de très-courte durée, permet aux dernières classes de la population de se soigner elles-mêmes sans avoir recours aux hôpitaux.

» Le début de la maladie n'a presque jamais lieu sans symptômes généraux. Des malaises, de l'abattement, des courbatures, des douleurs dans les articulations, un peu de fièvre, précédent ordinairement les symptômes d'irritation locale d'un jour ou deux. Plusieurs personnes n'ont même éprouvé de la maladie que les prodromes, sans toux et sans accident aucun vers la poitrine. Le coryza, l'irritation des bronches, un sentiment d'ardeur dans la tranchée-artère, et le larynx, accompagné de toux sèche et sifflante, caractérisent la seconde période. Une différence qu'on a remarquée assez généralement entre la grippe actuelle et celle de 1830, c'est la complication, dans la grippe d'aujourd'hui, des symptômes nerveux, tels que douleurs vagues, céphalalgie, tremblemens, pouls saccadé, symptômes qui persistent souvent après la cessation de l'affection locale, tandis qu'en 1830, les malades étaient plutôt dans un affaissement général contre lequel plusieurs praticiens ont prescrit avec succès, après la disparution de l'irritation bronchique, les préparations de quinquina.

» Du reste, pas plus aujourd'hui qu'il y a deux ans, la maladie n'est grave; elle paraît même, dans l'épidemie actuelle, parcourir plus rapidement ses périodes, car peu de malades ont été plus de huit jours souffrans. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 11 *mai.*

Hier et avant-hier il a été tenu des conseils de cabinet qui ont commencé de bonne heure et ont duré fort tard. On prétend savoir qu'il s'y est agi de dépêches reçues récemment de Londres, qu'on dit de haute importance et qui ont été apportées par M. Dedel, premier secrétaire de légation. Pour ce qui est du résultat des délibérations, rien de positif n'est encore venu à la connaissance du public; toutefois, je pense pouvoir annoncer que la décision du long procès suivra *très-promptement*. Espérons que cette décision nous sera favorable.

— Ce soir, à dix heures, le prince d'Orange, accompagné de son fils aîné, est parti pour retourner à son quartier-général de Tilbourg. (*Handelsblad.*)

Gand, 14 *mai.*

Les projets ds l'Angleterre se déroulent. Nous sommes les premiers qui les ayons dévoilés dès le commencement de la révolution belge. Mais on n'en a tenu aucun compte, parce qu'il était difficile de croire à une déloyauté aussi révoltante que celle que nous signalions alors; cependant les nouvelles de Londres, et le langage que tiennent les journaux de cette capitale, vendus au ministère et à M. van de Weyer, ne laissent plus aucun doute sur les vues de ce ministère. Ils annoncent que la France et l'Angleterre vont changer en guerre ouverte et directe les mesures coactives employées jusqu'à présent contre la Hollande. Il devient évident qu'il existe entre la France et l'Angleterre soit un traité soit des articles secrets additionnels au traité conclu entre ces deux puissances, et qu'une des conditions essentielles de cette convention occulte est le partage des dépouilles des Hollandais. La France s'emparerait de la Belgique, et l'Angleterre prendrait possession de Java et des colonies hollandaises dans les Indes orientales. Ainsi, comme nous l'avons prédit, comme nous le répétons encore maintenant, le monopole du commerce des Indes appartiendrait tout entier et sans concurrence aux Anglais.

On voit que les causes de la protection, accordée à la révolution belge, se révèlent et que les intérêts des deux puissances alliées se dessinent à ne plus s'y méprendre. Un fait, cependant paraîtrait devoir contrarier les prévisions et les conséquences que l'on peut tirer de l'alliance bilatérale et de la conduite de Louis-Philippe et de lord Grey; c'est la levée de l'embargo mis sur quelques navires hollandais venant des Indes; mais si l'on fait attention que ces navires et leurs cargaisons appartiennent presque tout entier au commerce anglais qui les a assurés, ce retour apparent à la modération et à la justice, ne pourra plus être considéré que comme une mesure prise dans un intérêt immédiat.

Au surplus, si l'Angleterre et la France croient être arrivées au point de pouvoir jeter le masque sans danger, il est probable que les puissances du Nord pour qui l'ambition des deux cabinets coalisés n'a jamais été un mystère, ne dissimuleront plus leur résistance à ces projets d'envahissement. Elles seront sans doute forcées de se prononcer et la délivrance de la Belgique résultera des entreprises même tentées pour l'asservir. Le moment est venu : il faut en finir, il faut que l'Europe sorte de l'état de perplexité où la tient depuis plus de deux ans la révolution belge. (*Messager.*)

Bruxelles, 14 *mai.*

Lord Durham, le gendre de lord Grey, est arrivé à Ostende dimanche dans la journée. Il s'est rendu à Bruges, auprès du roi Léopold, aussitôt après avoir débarqué. On le croit chargé de quelque mission diplomatique.

— On lit dans le *Lynx :*

« Les hommes du budjet et du gouvernement, ces hommes qui voudraient faire du pouvoir contre l'anarchie, après avoir fait de l'anarchie contre le pouvoir, ont beau dire, leur machine se détraque, les patriotes les détestent, les orangistes les méprisent, la moitié des catholiques se sépare d'eux; ils ont à peine la confiance de leurs propres agens, et il est évident que l'Europe, que leurs alliés mêmes les abandonnent.

» Quand soixante mille coups de canon foudroyaient la citadelle d'Anvers et que les escadres combinées des deux grandes nations enchaînaient le commerce, bloquaient les ports et menaçaient l'existence de la Hollande, il était permis de croire que la France et l'Angleterre étaient de bonne foi, qu'elles voulaient en finir,

qu'elles étaient décidées à nous assurer le peu qu'elles nous ont garanti, après tant d'exigences de leur côté et de sacrifices du nôtre; elles le pouvaient, elles n'avaient plus qu'un pas à faire, les puissances du nord s'emblaient y consentir. Combien de fois ne nous l'a-t-on pas déclaré positivement, officiellement.

» Cependant elles se sont arrêtées, on ne sait pourquoi; elles ont recommencé les négociations, on ne dit pas sous quelle influence; et quand ce n'est pas de nous qu'elles ont à se plaindre, quand nous avons un ministère qui ne leur a rien refusé, qui se montre prêt encore à de nouvelles concessions, qui s'offense même du conseil que lui donnent les chambres de réclamer l'exécution de promesses qu'on nous a faites, de conditions qu'on nous a imposées, comme si c'était un acte d'insubordination envers nos amis que de leur rappeler leur obligations, ce n'est point à la Hollande, c'est à nous qu'elles font payer la résistance du roi Guillaume, c'est sur nous qu'elles se vengent de délais que nous voudrions abréger.

» Tout devait être accompli, tout pouvait l'être en quelques jours après la prise de la citadelle d'Anvers, et, au lieu des avantages que nous avions lieu d'attendre d'une intervention si puissante, tout ce que nous en avons retiré, c'est la fermeture de l'Escaut, la ruine momentanée de la métropole de notre commerce, la radiation du seul des vingt-quatre articles qui pouvait nous consoler de l'acceptation des autres, et ce n'est en definitive que pour aggraver nos charges, que pour nous enlever, en faveur de nos ennemis, la co-souveraineté du fleuve nourricier de la Belgique, que nous avons livré passage aux soldats de Louis-Philippe et consenti à l'humiliation de nos braves, forcés d'assister, l'arme au bras, au triomphe d'une cause et d'une armée étrangère.

» Quand on récapitule ces faits, et qu'on songe aux embarras de la France et de l'Angleterre, à l'influence que peut donner sur nos affaires à l'empereur de Russie sa prépondérance en Orient, aux bruits de partage et d'indemnités qui circulent déjà; quand on reflechit aux armemens extraordinaires du roi Guillaume, à l'harmonie que rien ne trouble entre lui et son peuple, à la confusion qui règne dans notre gouvernement et dans toutes les parties de l'administration; quand de plus on observe le changement qui commence à s'opérer dans tous les esprits et combien l'amour de l'ordre reprend successivement de force à mesure que le système de la propagande se discrédite, comment ne pas s'apercevoir que le génie du mal est vaincu, que nous touchons à une epoque de réparation et de résipiscence, et que l'Europe fatiguée de commotions, dégoûtée d'anarchie, est sur le point de reprendre son équilibre, et de se rasseoir sur la base désormais immuable du principe conservateur des sociétés?

» C'est cette observation des faits, cette conviction profonde qui nous console, nous rassure, nous rend indifférens à la bataille électorale qui se prépare sous nos yeux, et dans laquelle des partis qui ne représentent point la nation vont se disputer, pour la dernière fois sans doute, un triomphe éphémère, une victoire insignifiante. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 18 *mai*.

On nous écrit d'Ettelbruck :

« Les gazettes de toutes les couleurs, et le haut clergé par ses mandemens électoraux, ont entrepris la tâche d'éclairer le peuple belge sur l'importance des prochaines élections à la chambre basse; on s'efforce, de part et d'autre, d'expliquer à ce bon peuple le caractère des doctrinaires, des republicains, des orangistes, des juste-milieu, des callotins, etc., et le peuple ne peut rien y voir. La gazette des *jeunes gens* d'Arlon, à l'instar de ses aînées de Bruxelles, a commencé, en outre, à passer en revue les hommes de la révolution et à rechercher si les députés sortans ont rempli leur mandat, s'ils se sont montrés infidèles, négligens ou incapables. Ces efforts sont des peines perdues : le peuple souverain a porté son jugement, il a voué au mépris la révolution belge, la somme de bonheur que M. Thorn promettait au peuple dans sa proclamation du 22 octobre 1830, où il dit : *Concitoyens! sous l'influence de la révolution une ère de liberté et de prospérité commerciale et industrielle s'ouvre pour vous; l'instruction va être perfectionnée, la législation améliorée, l'administration simplifiée, les dépenses diminuées, et vous n'aurez à envier aucun des avantages dont jouissent les peuples les plus heureux de la terre*, etc. Tout cela ne peut se réaliser, c'est du vin éventé; tout est changé, la liberté du commerce c'est la banqueroute; le perfectionnement de l'instruction c'est l'anéantissement des écoles et la résurrection du jésuitisme; la législation améliorée c'est l'organisation judiciaire où les jeunes avocats ont été contentés; l'administration simplifiée et les dépenses diminuées sont les quarante par cent ajoutés aux contributions; enfin, les avantages dont jouissent les peuples les plus heureux de la terre sont l'envie de porter le nom belge, que le peuple donne actuellement à ceux dont il veut faire sa risée, comme un sobriquet. Il faut en convenir, c'est une vérité qui court les rues, un jugement passé en dernier ressort; et aux prochaines élections, on verra si ce peuple accourra pour le choix d'un député dont la mission sera de dire *amen* sur toutes les propositions du roi Léopold, qui ne tendront qu'à augmenter les contributions et les emprunts. Le peuple a compris que Léopold lui a renvoyé ses députés parce qu'ils n'ont pas accordé l'argent demandé. Enfin, à ces élections on ne trouvera les colléges électoraux composés que de fonctionnaires du gouvernement, et alors infailliblement on ne nommera que des députés ministériels. Le peuple est tellement dégoûté du régime actuel qu'il ne prend pas même la peine de dissimuler son aversion. Il sait qu'il en pâtira, mais il sait aussi qu'il ne serait pas possible, du moins dans notre pays, d'arracher aux pauvres gens plus que les dix ongles. »

— Un journal anglais contient, dans son article de bourse de vendredi, le paragraphe suivant :

« On dit cet après-midi assez positivement, dans la cité, que dans la question belgo-hollandaise on peut s'attendre très-promptement à une crise, parce que les négociations sont dans un état tellement embrouillé qu'il est impossible que la décision puisse être plus long-tems retardée. On peut prévoir journellement, soit un accommodement à l'amiable, soit la guerre; c'est au moins l'opinion à la bourse et dans les cercles qui semblent mériter quelque confiance. »

Lord Palmerston, dans son discours de vendredi, où il a défendu la mesure de l'embargo sur les navires hollandais, a dit que la politique de l'Angleterre etait de protéger le faible contre le fort, et que, bien que les Belges fussent numériquement supérieurs aux Hollandais, l'expérience de 1831 avait montré que les derniers étaient les plus forts.

— On écrit de Berlin, le 3 mai :

Ce que plusieurs journaux ont rapporté de nouveaux préparatifs militaires et d'une grande activité dans nos bureaux de la guerre, n'est que pure invention. En donner pour motif l'entrée en Suisse de 400 Polonais est une absurdité. Les mesures de police suffisent sous ce rapport. Mais dans la politique il n'y a dans ce moment aucune transaction sur le tapis qui puisse donner lieu à une tendance hostile d'un des cabinets européens envers celui d'une autre puissance; au contraire on cherche à applanir constamment et de tous côtés les difficultés encore existantes, d'une manière complète et amicale. (*G. universelle.*)

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* une correspondance particulière de Paris où se trouve le passage suivant :

« M. de Broglie craint de ne pas pouvoir justifier devant les chambres sa conduite dans les affaires d'Orient. Il voudrait bien être en état de leur présenter un résultat plus satisfaisant pour la dignité de la France. Il sait que le cabinet français, tel que la révolution de juillet l'a fait, n'inspire aucune confiance à l'Europe et ne peut négocier directement, parce que toutes ses propositions sont rejetées. En conséquence, M. de St-Aulaire a été envoyé à Vienne, expressément chargé de représenter de la manière la plus forte au cabinet autrichien combien il serait nécessaire d'assembler un congrès de toutes les puissances, afin de combiner les moyens d'arranger les affaires de l'Orient, auxquelles l'Autriche est si fort intéressée. M. de S.-Aulaire appartient à l'ancienne aristocratie. C'est un homme de formes douces et agréables; mais il reste à savoir s'il réussira. La révolution de juillet est-elle en position d'entamer une négociation positive sur des intérêts fixes avec les autres grands cabinets unis entr'eux par le principe de l'alliance? D'ailleurs, le roi est de mauvaise humeur; il sent tous les désavantages de sa position et n'a pas la force de les combattre; sa popularité est perdue; aussi, n'a-t-il pas osé passer la revue accoutumée le jour de sa fête et permet-il à peine un petit nombre de divertissemens publics. Il ne sort plus qu'entouré de gardes. On dit qu'il va chercher à se distraire des inquiétudes qu'il éprouve sur son avenir, par un voyage dans les provinces; mais ce n'est ni à Marseille, ni en Vendée qu'il trouvera assez d'enthousiasme pour le dédommager des froideurs des Parisiens. »

— On méditera en Belgique sur les paroles suivantes prononcées par le Journal des Débats :

« Il est tems que chaque puissance rentre peu à peu dans la sphère d'action qui lui est propre; il est tems, aujourd'hui que l'Europe se raffermisse de jour en jour sur ses anciennes bases, que le bon sens public fasse justice d'une doctrine subversive de toute indépendance politique. Il est tems d'arracher pour jamais le masque d'un prétendu droit public de défense personnelle, à un système qui n'en a pas même l'apparence ou le prétexte.

» Nous espérons que cette vérité recevra une sanction nouvelle des événemens qui viennent de se passer en Orient. L'Angleterre

comme la France, la Prusse comme l'Autriche, y ont un égal intérêt.

» La Russie ne tardera pas, nous le croyons, à rappeler ses vaisseaux et ses soldats. La paix est faite, les Egyptiens se retirent, le sultan est sans motif pour réclamer plus long-tems la présence des corps auxiliaires qu'il avait si légèrement appelés à son secours; et le cabinet russe a déclaré qu'il obtempérerait à la première invitation qui lui serait adressée par la Porte de retirer les forces qu'il avait mises à sa disposition.

» Mais il faut de plus qu'il sorte de tout ceci un solennel et salutaire avertissement pour les grands comme pour les petits états: Que les uns sachent bien qu'ils abdiquent entre les mains de ceux, aux armes desquels ils livrent, pour l'intérêt d'un jour, l'éternel intérêt de leur indépendance politique; que les autres apprennent aussi, que le droit de protection armée, sans concours avec ses alliés, n'est autre chose que l'esprit de conquête et d'agrandissement plus ou moins déguisé; mais que l'un comme l'autre trouble l'équilibre de l'Europe, et livrerait infailliblement le monde aux chances funestes qu'ont détournées depuis trois ans la sagesse et la raison de tous les souverains et de tous les peuples. »

— Mardi, 21 de ce mois, la société philarmonique donnera un concert dans lequel on entendra M. Berkenbusch, artiste aveugle, dont le talent comme flutiste jouit d'une belle renommée en Allemagne.

ETAT-CIVIL.

Naissances: Le 9 mai, Madelaine Steffen; le 10, Madelaine Glodt; le 11, Catherine Winckler; le 12, Nicolas Widemann, Jean-Frédéric Hemmer et Barbe-Marie-Thérèse Grævig; le 13, Christine Pfinder; le 14, Marie-Lucie Meyer; le 15, Nicolas Berger et Edmond Polack.

Mariages: Le 14 mai, Nicolas Barth, fabricant de tabac, avec Angélique Fischer.

Décès: Le 10 mai, Angélique Génot, âgée d'un an et 3 mois; le 11, Jean Weber, cordonnier, âgé de 33 ans; le 13, Elisabeth Carra, épouse Henri Krau, âgée de 24 ans; et Cerbonnet-François-Auguste Garnier, âgé de 2 ans et 1 mois; le 14, Rodolph Ries, manœuvre, âgé de 65 ans; et André Fischer, âgé d'un an; le 16, Jeannette Bock, âgée de 5 ans; Marguerite Nieder, âgée de 11 ans; et Barbe Kertzmann, âgée d'un an et 9 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PUBLIQUE DE LIVRES,

Qui aura lieu le jeudi 30 mai prochain, à trois heures de l'après-midi, chez J. P. Kuborn, libraire à Luxembourg, chez qui le catalogue se distribue gratis.

ANNONCES ET PLACARDS.

Par procès-verbal dressé par l'huissier Metzler, de Luxembourg, le quatorze mai mil huit cent trente, enregistré à Luxembourg le 18 même mois, transcrit au bureau des hypothèques au même lieu le vingt-trois avril mil huit cent trente-trois, et au greffe du tribunal de première instance séant à Luxembourg, le premier mai courant, il a été procédé, à la requête de la commission des hospices civils de Luxembourg, pour laquelle était constitué Me Tesch, avoué, aujourd'hui remplacé par Me Namur, avoué au même lieu, à la saisie immobiliaire sur Guillaume Huss, fileur de tabac, demeurant en cette ville, débiteur principal, d'une maison d'habitation située à Luxembourg, commune, canton, arrondissement et grand-duché de ce nom, rue dite Breitenweg, numéro cinq cent soixante, entre la maison d'André Muller, du même lieu, et celle du sieur Jean Reichling, propriétaire à Dalhem, donnant de devant sur ladite rue, et de derrière sur les propriétés de M. Probst, administrateur du trésor; lequel immeuble saisi est occupé et détenu, pour le rez-de-chaussée et le grenier, par le saisi, pour le premier étage par Michel Houtert, menuisier, et pour le second par Jean Eydt, cordonnier, ces deux derniers à titre de bail verbal.

Lequel dit procès-verbal de saisie a été visé par M. Scheffer, bourgmestre de la ville de Luxembourg, et par le sieur Servais, greffier de la justice de paix du canton de Luxembourg, auxquels deux fonctionnaires copie en a été laissée.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente par expropriation forcée de ladite maison saisie, aura lieu à l'audience du tribunal de première instance de l'arrondissement de et à Luxembourg, le jeudi, vingt-sept juin prochain, vers les neuf heures du matin.

Le présent extrait a été exposé au tableau, dans l'auditoire dudit tribunal à Luxembourg, le jeudi deux mai mil huit cent trente-trois.

Signé, P. Funck, commis-greffier.

Enregistré sans renvoi à Luxembourg le deux mai mil huit cent trente-trois, vol. 63, fol. 28, case 3. Reçu, 1° pour enregistrement, un florin soixante cents; 2° pour rédaction, soixante-deux cents et demi, au principal deux florins vingt-deux cents et demi; 3° et septante-huit cents pour les trente-cinq pour cent additionnels. Ensemble trois florins et un demi-cents.

Le receveur, signé, Couturier.

VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS.

Jeudi, 23 du courant mois de mai 1833, vers deux heures de l'après-midi, à la requête et en la demeure de M. Philippe-Christophe Würth, négociant en cette ville, rue de Chimay, il sera procédé à la vente à l'enchère, à crédit, de 132 barils (14 foudres) de vins, cru de l'année 1825, la majeure partie de Wormeldange, et le restant d'Ehnen et d'Ohnen.

Luxembourg, le 16 mai 1833. Kneip, not.

Beträchtliche Wein-Versteigerung.

Am Donnerstage, 23ten des laufenden Monats Mai 1833, gegen 2 Uhr des Nachmittags, auf Anstehen des Herrn Philipp-Christoph Würth, Großhändler, dahier in seinem Wohnsitze, in der Chimays-Gasse, werden, auf Borg, versteigert werden, 132 Barils (14 Fuder) Wein, vom Jahre 1825, mehrentheils Wormeldiger Wachsthum, der übrige Ehnener und Ohnener.

Luxemburg, den 16ten Mai 1833. Kneip, Notar.

Verkauf eines Wohnhauses, gelegen dahier in der Pastors-Gaße, N° 406.

Am Mittwoche, 29ten des laufenden Monats Mai 1833, gegen 2 Uhr des Nachmittags, in der Amtsstube des unterschriebenen Notars, auf Anstehen der Erben Schneider, von dahier, wird, auf mehrere Jahre Borg, versteigert werden, das, hieselbst in der Pastors-Gasse, N° 406, zwischen Herrn Bourgeois und Herrn Nouveau gelegenes doppeltes Wohnhaus, von vorn die Gasse, und von hinten der Wilhelms-Platz, wo es einen Ausgang hat.

Luxemburg, den 10ten Mai 1833. Kneip, Notar.

VENTE PUBLIQUE

D'une Maison d'habitation située au Breitenweg, n° 570, à Luxembourg.

Au lundi, 20 mai prochain, à deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, sur réquisition de la demoiselle Catherine Schlœsser, rentière en cette ville, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et à crédit, d'une maison d'habitation située au Breitenweg, n° 570, entre la ruelle dite Hossengessel et un jardin. Elle est également à vendre de gré à gré.

Cet immeuble est très-vaste, bien situé pour le commerce et favorablement distribué pour pouvoir être partiellement habité et reloué.

S'adresser au notaire soussigné pour avoir connaissance des conditions et généralement de l'état des choses.

Luxembourg, le 30 avril 1833. J. Funck, notaire.

A LOUER une MAISON ayant cinq places au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, remise, cave et grenier, sise rue Saint-Philippe, n° 193.

S'adresser à M. J. P. Reuter, négociant, rue de l'Arsenal, n° 76.

Anzeige. — Ist aus der Hand zu vermiethen, in dem zu Meel, nächst Lützemburg gelegenen, dem Herrn Leclere, von dahier zugehörigen, Landhause, ein vollständiges Quartier, mit Remise und Stallung und den anhangenden Blumen-Garten.

Miethlustige sind gebethen sich an den Notar Kneip, hieselbst, in der Gerichts-Hoffs-Gasse, N° 296, zu wenden.

Die unweit des Pfaffenthals, Grund, Clausen, ꝛc., an der Trierischen Landstraße gelegene, sogenannte Münsteracht, heute nur noch in 76 1/2 Lamb. Morgen vom allerbesten, und zu jeder Kultur geeigneten Kernland bestehend, welche immer das Mark des vormaligen Fetschenhofes bildeten, vermög einem baaren 1/4 Theil des Preises, und stehet unter annehmlichen Bedingungen, ganz Schuldenfrei, aus der Hand zu verkaufen.

Diejenigen welche diese Gelegenheit, ihre Capitalien auf die sicherste Weise anzulegen, zu benutzen wünschen, belieben sich Auskunfs halben an den Notar Cuno, in der Philippsgasse, N° 197, zu wenden.

Am Sonntag, 19ten laufenden Monats Mai, 3 Uhr Nachmittags, öffentlichen Zuschlag eines Wohnhauses, Gärten, Schmiede, und verschiedene Stücker Ackerländereien, gelegen im Dorfe und Bann Eich, nächst Luxemburg, herkommend von der Verlassenschaft des verlebten Philipp Haler, zeitlebens Huffschmid, in gedachtem Eich. Majerus, Notar.

KISSINGER - RAGOZI

zu haben in der Handlung, von J. M. Scheid, Groß-Gasse, N° 124.

Dieses, seiner vielen Heilkräfte wegen, berühmte Mineralwasser, wird täglich beliebter. Es gibt, in der That, fast kein anderes, welches so schnell, so vielfach, so sicher und leicht hilft. Kräftig auflösend, mäßig abführend, reinigend und zugleich stärkend, wirkt es sehr heilsam bei Unterleibsbeschwerden, schwacher und schlechter Verdauung, Unreinigkeit und Verschleimung im Magen und in Gedärmen; bei Hypochondrie, Hysterie, Melancholie, rheumatischen-, gichtischen-, Stein- und hämorrhoidal Leiden; bei Lähmungen, Brustbeschwerden, weiblichen Krankheiten, Blutanhäufungen, Gallenübeln, Nierenweh und veraltetem Husten; ferner gegen Würmer bei Kindern und Erwachsenen, Unfruchtbarkeit, Skropheln, Hautausschläge, Geschwüre, Fettleibigkeit. Dabei paßt es noch für alle Constitutionen, und kann, labend von Gesunden, wie von Kranken, zu jeder Jahreszeit, jedoch am wirksamsten im Frühjahr und Sommer, Morgens frühe, Vormittags und Abends, genossen werden.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.